



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr



Paris, le 1^{er} Avril 2015

**PROFITS POUR LES PATRONS,
AUSTÉRITÉ POUR CEUX QUI TRIMENT :
ÇA SUFFIT !**

**9 AVRIL :
GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE
ET MANIFESTATION NATIONALE
À L'APPEL DE LA CGT,
DE FO ET DE SUD**

**À LA POSTE, COMME AILLEURS,
CESSONS LE TRAVAIL
ET ENVOYONS UN MESSAGE CLAIR
À NOS DIRECTIONS**

**Le syndicat CGT des Postaux de Paris
appelle l'ensemble des postiers parisiens
à faire grève ce 9 avril
pour l'arrêt des réorganisations,
pour l'arrêt de la casse
du service public postal à Paris
et contre la loi Macron.**

**Il appelle également l'ensemble des postiers
à se rendre massivement à la manifestation**

**qui partira à 13h00 de la Place d'Italie
(rendez-vous en bas de l'avenue des Gobelins).**

**Trois bonnes
raisons
de se mobiliser
le 9 Avril :**

**1 - Améliorer les
conditions de travail
et la reconnaissance
professionnelle par la
revalorisation des
carrières et des
salaires.**

**2 - Développer et
améliorer les
missions de service
public.**

**3 - Faire reculer le
gouvernement sur la
loi Macron et exiger
une rupture avec les
politiques d'austérité
qui nous mènent
dans le mur.**

PRÉAVIS DE GRÈVE ADRESSÉ À LA DIRECTION

Paris le 31 mars 2015

Objet : Dépôt d'un préavis de grève

Le Syndicat CGT des Services Postaux de Paris vous informe du dépôt d'un préavis de grève de 24 heures pour l'ensemble du Personnel, contractuel et fonctionnaire, ainsi que celui amené à le remplacer, de tous les services de PARIS, jeudi 9 avril à 0h00. Incluant les services cycliques ou assimilés, il débutera le mercredi 8 avril 2015 à 20h00 et se terminera le vendredi 10 avril 2015 à 7h15.

Ce préavis s'inscrit dans le cadre du préavis déposé par la Fédération CGT-FAPT contre la loi Macron qui doit être présentée au Sénat à partir du 7 avril. Cette loi est une régression sociale inacceptable, anti démocratique, aggravant la politique d'austérité et favorisant la rentabilité pour le patronat. Les propositions du Medef dans le cadre des négociations en cours sur « *le dialogue social* » remettent en cause l'existence même et les prérogatives des instances représentatives des personnels (*CHSCT, CE entre autres*). Pour la CGT, ces propositions sont inacceptables.

En outre, ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- Des créations d'emplois, l'arrêt immédiat de toutes les restructurations, le recrutement immédiat de tous les apprentis, contrat pros, cdd et intérimaires et le comblement de tous les postes vacants
- L'augmentation des salaires
- + 400 € par mois
- Le 13^{ème} mois
- Le respect des instances, de leurs prérogatives et de leurs représentants
- Le respect des règles nationales en vigueur concernant les accidents de service/trajet, arrêt immédiat des contrôles à domicile lors d'arrêts maladie
- Le respect des règles nationales concernant l'octroi et le report des congés, les ASA familiales et l'ensemble des règles RH qui s'appliquent à la Poste
- Le respect du droit syndical et de la liberté d'expression dans l'entreprise

Sylvie Bayle
Secrétaire Générale